

**VILLE DE HOUILLES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2012**

Le vingt-six janvier deux mille douze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 20 janvier 2012, affichage effectué le 20 janvier 2012).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, MmeMontserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT (arrivé à 20h38), Mmes Sylvie AID-ANCELIN, Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, MM. Christophe GOUT, Gregory LECLERC, Jean-Pierre GARNIER, Mmes Marie-Michèle HAMON, Paule DANG, MM. Alain MOYON, François HEURTEL, Mmes Marie-France BREGUET, Frédy BAILLY, Monique DUFOURNY, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Bertille HURARD, M. Gilles GRAPINET, Mme Valérie DOUCE, Mlle Célia CHAUFFRAY (arrivée à 21h10), M. Florian BOHÊME, Mme Nicole ABARRATEGUI, MM. Janick GIROUX, Bruno COMBY, André ROULLEAUX-DUGAGE (arrivé à 20h40), Claude BOIVIN, Carlos LOPES

Etaient représentés par procuration :

Mme Régine BENKO ..... par Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT  
M. Patrick CADIOU ..... par M. Jean-Louis REVERT  
M. Laurent CADIOT ..... par M. Gregory LECLERC

Etait absent excusé :

M. Thierry MICOR

Secrétaire de séance :

M. Gregory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

Après intervention de Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 est adopté par **25 voix pour** (ID C [24], M. Comby [1]), **4 voix contre** (HVRE [3], Monsieur Boivin [1]), **1 abstention** (Monsieur Lopes).

A 20h38, arrivée de Monsieur Revert.

A 20h40, arrivée de Monsieur Roulleaux-Dugage.

## II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin, Comby, Giroux, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de modifier la présentation des points mis à l'ordre du jour et de délibérer sur le point III.19 en point III.18 et inversement.

## III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### III.1 -ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion Grande Couronne (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Mossant, Boivin, Comby, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil.

### III.2 -ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) des communes de la vallée de Chauvry (Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam) et du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron (Valmondois et Butry-sur-Oise) (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide, par **32 voix pour** (ID C [26], HVRE [3], Monsieur Comby [1], Monsieur Boivin [1], Monsieur Lopes [1]) et **1 abstention** (Monsieur Roulleaux-Dugage), d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion des Syndicats du SIAEP et du SIEV.

### III.3 -RESSOURCES HUMAINES – Révision de la rémunération des agents spécialisés horaires (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à réviser la rémunération des agents horaires sur la base du taux horaire du SMIC.

### III.4 -RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
Assistant qualifié de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	0	01/12/2011
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	2	01/12/2011
Assistant qualifié de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe	B	7	0	01/12/2011
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	7	01/12/2011
Assistant de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	01/12/2011
Assistant de conservation	B	0	1	01/12/2011
Technicien	B	5	7	01/02/2012

A 21h10, arrivée de Mademoiselle Célia Chauffray.

### III.5 -FINANCES – Budget annexe de l’assainissement - Débat d’orientation budgétaire pour 2012 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2012 pour l'assainissement fait l'objet d'interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Mossant, Boivin, Roulleaux-Dugage, Giroux, Lopes et Bohême. Il **est pris acte** du fait que ce débat s'est tenu et que le Conseil a été informé du contexte d'élaboration du prochain budget primitif.

### III.6 -FINANCES – Adhésion à l’Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Comby, Lopes, Mossant, le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], Monsieur Comby [1], Monsieur Roulleaux-Dugage [1], Monsieur Lopes [1]) et **1 abstention** Monsieur Boivin [1], d'autoriser l'adhésion de notre collectivité à l'AFIGESE et de régler la cotisation d'un montant de 200 € pour l'année 2012 permettant à un représentant de la collectivité de se former et de participer à des groupes de réflexions.

### III.7 -FINANCES – Autorisation de signature d’une convention de remboursement au titre du transfert de la bibliothèque avec la CCBS (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], Monsieur Roulleaux-Dugage [1], Monsieur Boivin [1], Monsieur Lopes [1]) et **1 abstention** (Monsieur Comby), d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la C.C.B.S. la convention de remboursement au titre du transfert de la bibliothèque de Houilles pour les dépenses de fonctionnement prises en charge transitoirement par la commune en 2011 pour un montant de 24 372,29 €.

### III.8 -FINANCES – Demande de subvention de l’Etat au titre de la dotation d’action parlementaire pour la réhabilitation de la cuisine à l’école Velter et le remplacement de menuiseries à l’école Détraves (Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal décide à **l’unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat d'un montant de 57 000 € au titre de la dotation d'action parlementaire, se décomposant de la façon suivante 28 500 € pour la réhabilitation de la cuisine à l'école Velter et 28 500 € pour le remplacement des menuiseries de l'école Détraves.

### III.9 -BATIMENT – Demande d’autorisation d’urbanisme pour un changement d’affectation des locaux situés au 32 rue de la Marne (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Lopes, Bohême, Giroux, le Conseil municipal décide, par **32 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], Monsieur Comby [1], Monsieur Roulleaux-Dugage [1]) et **2 contre** (Messieurs Boivin et Lopes), d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration d'établissement recevant du public auprès des services de l'urbanisme.

### III.10 - BATIMENT – Demande d’autorisation d’urbanisme pour une modification de la façade et l’aménagement de l’accès principal des locaux situés au 35 rue de la Marne (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide, par **32 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], Monsieur Comby [1], Monsieur Roulleaux-Dugage [1]) et **2 contre** (Messieurs Boivin et Lopes), d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire auprès des services de l'urbanisme.

### III.11 - BATIMENT – Demande d’autorisation d’urbanisme pour la modification de clôture et de façade du 31bis boulevard Henri Barbusse à Houilles, dans le cadre du réaménagement de la rue Jules Vallès (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême, Lopes, Duclos, Boivin, le Conseil municipal décide à **l’unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire auprès des services de l'urbanisme.

III.12 - BATIMENT – Demande d’autorisation d’urbanisme pour une modification de la façade de la cuisine de la RPA, « Résidence des Belles Vues », située 56 rue Ambroise Croizat (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin et de Monsieur Grapinet, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire auprès des services de l'urbanisme.

III.13 - VOIRIE – Approbation du règlement d’assainissement communal (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Lopes, Roulleaux-Dugage et de Madame Adato, le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (ID C [27], HVRE [3], Monsieur Comby [1], Monsieur Boivin [1], Monsieur Lopes [1]) et **1 abstention** (Monsieur Roulleaux-Dugage), d'autoriser Monsieur le Maire de bien vouloir adopter le règlement d'assainissement présenté aux membres du Conseil municipal.

III.14 - VOIRIE – Maintien du dispositif réglementaire de « zone bleue » (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême, Boivin et de Monsieur Duclos, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à maintenir la durée du dispositif actuel, à savoir une durée maximale de stationnement autorisé en zone bleue de 1h30.

III.15 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Tarifs d’inscription à l’atelier Double-Dutch (Rapporteur Madame Ingrid Cavret)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à fixer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, la participation financière individuelle à une session trimestrielle d'une douzaine de séances à 20 € (vingt euros).

III.16 - COMMUNICATION – Refonte du site Internet – Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines, au titre de l’aide aux collectivités pour la mise en place de sites ou services web interactifs (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Bohême, Roulleaux-Dugage et Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Yvelines une subvention au titre de l'aide aux collectivités pour la mise en place de sites ou services web interactifs selon les critères d'attribution du Conseil général des Yvelines.

III.17 - COMMUNICATION – Refonte du site Internet – Demande de subvention auprès du Conseil régional d’Ile-de-France, au titre du « webpass » (Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention au titre de l'aide aux collectivités pour la mise en place de sites ou services web interactifs selon les critères d'attribution du conseil régional d'Ile-de-France.

III.18 - RESSOURCES HUMAINES – Ralliement à la procédure de passation d’une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, conduite par le Centre interdépartemental de gestion (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Roulleaux-Dugage, de Madame Flour, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à se joindre à la procédure de mise en concurrence, étant entendu que la consultation est gratuite et que la participation s'effectue sans préjudice de la décision finale sachant que la procédure de consultation conduite par le CIG portera sur les deux risques : le risque santé et le risque prévoyance.

III.19 - INTERCOMMUNALITE-TRANSPORTS – Vœu d’un arrêt du RER E sur le territoire de la Boucle de la Seine (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après intervention de Monsieur le Maire, après lecture des amendements de Monsieur Boivin, après interventions de Messieurs Bohême, Leclerc, Comby et Roulleaux-Dugage, après lecture faite par Monsieur Bohême des amendements présentés par le groupe HVRE et après lecture, par Monsieur le Maire, d'un amendement du groupe ID Commune, le Conseil municipal procède au vote des amendements.

#### IV- VŒUX

##### IV.1- Vœu d'un arrêt du RER E sur le territoire de la boucle de la seine :

###### A. Amendement n° 1 proposé par Monsieur Boivin « Ensemble, Résolument à Gauche » (ERG)

Monsieur Boivin demande la modification de la délibération par la suppression du paragraphe suivant :  
« Considérant que la Ville de Houilles et la CCBS se sont largement mobilisées pour obtenir un arrêt du RER E notamment par la production d'un cahier d'acteur lors du débat public et à l'occasion de plusieurs rencontres avec le STIF, et que cette demande est, pour le moment, restée lettre morte ».

Vote pour le retrait de ce paragraphe :

**Pour :** 7 HVRE (3) –M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1) –M. Boivin (1) – M. Lopes (1)  
**Contre :** 27 ID Commune  
**Abstention :** 0

L'amendement est **rejeté** par 27 voix contre et 7 voix pour.

###### B. Amendement n° 2 proposé par Monsieur Boivin « Ensemble, Résolument à Gauche » (ERG)

Monsieur Boivin propose la modification de la délibération par la mention « qu'un arrêt soit prévu en gare de Houilles » à la place d'un arrêt du futur réseau sur le territoire de la CCBS.

Vote pour un arrêt du RER E à la gare de Houilles :

**Pour :** 7 HVRE (3) –M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1) –M. Boivin (1) – M. Lopes (1)  
**Contre :** 27 ID Commune  
**Abstention :** 0

L'amendement est **rejeté** par 27 voix contre et 7 voix pour.

###### C. Amendement n° 3 proposé par Monsieur le Maire pour le groupe ID Commune

Monsieur le Maire propose, pour le groupe ID Commune, de modifier la délibération en demandant que l'arrêt du futur réseau se fasse alternativement en gare de Houilles/Carrières et de Sartrouville, comme cela a été écrit dans le cahier d'acteur de la CCBS, à la place d'un arrêt du futur réseau sur le territoire de la CCBS.

Vote pour un arrêt du RER E alternativement en gare de Houilles/Carrières et de Sartrouville :

Ne prend pas part au vote : HVRE (3) –M. Comby (PAO) - M. Boivin (ERG) – M. Lopes (LVHE)

**Pour :** 27 ID Commune  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 7 HVRE (3) –M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1) –M. Boivin (1) – M. Lopes (1)

L'amendement est **approuvé** par 27 voix pour et 7 abstentions.

###### D. Amendement n° 4 proposé par Monsieur Bohême pour le groupe « Houilles, la Ville à Réussir Ensemble » (HVRE)

Monsieur Bohême propose l'ajout d'un paragraphe :

« Vu la lettre n° 09-1421 du Conseil régional d'Ile-de-France reçue par le Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, le 9 octobre 2009 concernant le projet de schéma de cohérence territoriale ».

Vote pour l'ajout de ce paragraphe :

**Pour :** 5 HVRE (3) - M. Boivin (1) – M. Lopes (1)  
**Contre :** 27 ID Commune  
**Abstention :** 2 M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1)

L'amendement est **rejeté** par 27 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions.

**E. Amendement n° 5 proposé par Monsieur Bohême pour le groupe « Houilles, la Ville à Réussir Ensemble » (HVRE)**

Monsieur Bohême propose l'ajout du paragraphe suivant :

« Considérant que dans La Lettre d'Information Régionale sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle de la Seine, en date du 9 octobre 2009, à destination du Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, la Région Ile-de-France a indiqué : « Un arrêt du RER E pourrait être envisagé à Sartrouville pour assurer la correspondance avec la Tangentielle Nord. L'articulation de ces différents projets avec le développement urbain et la structuration du territoire de la CCBS seront à préciser par le SCOT ».

Vote pour l'ajout du paragraphe ci-dessus :

Ne prennent pas part au vote : M. Comby (PAO) - M. Roulleaux-Dugage (IDDEO) - M. Boivin (ERG) – M. Lopes (LVHE)

**Pour :** 30 ID Commune (27) - HVRE (3)

**Contre :** 0

**Abstention :** 4 M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1) –M. Boivin (1) – M. Lopes (1)

L'amendement est **approuvé** par **30 voix pour** et **4 abstentions**.

**F. Amendement n° 6 proposé par Monsieur Bohême pour le groupe « Houilles, la Ville à Réussir Ensemble » (HVRE)**

Monsieur Bohême propose l'ajout du paragraphe suivant :

« Considérant que la libération de voie induite dans le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie doit permettre de dédier la ligne actuelle à Eole et ainsi assurer une grille de desserte renforcée permettant la circulation de trains marquant l'arrêt à Sartrouville en correspondance avec la tangentielle Nord, à Houilles, permettant de restituer la diminution de l'offre dans la boucle de Montesson »

Vote pour l'ajout de ce paragraphe :

Ne prennent pas part au vote : M. Comby (PAO) - M. Roulleaux-Dugage (IDDEO)

**Pour :** 5 HVRE (3) - M. Boivin (1) - M. Lopes (1)

**Contre :** 27 ID Commune

**Abstention :** 2 M. Comby (1) –M. Roulleaux-Dugage (1)

L'amendement est **rejeté** par **27 voix contre**, **5 voix pour** et **2 abstentions**.

Le Conseil municipal adopte le vœu suivant :

« Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le cahier d'acteur n°13 de la CCBS en date de novembre 2010 ;

Vu le bilan du débat public et de la concertation en date du 7 février 2011 ;

Vu la procédure d'enquête publique sur le prolongement du RER E à l'ouest, ouverte depuis le 16 janvier 2012,

Considérant que le territoire de la Boucle de la Seine, bordé par la Seine, pâtit de son enclavement. Ce contexte géographique particulier a pour conséquence de rendre difficiles les conditions d'entrée et de sortie du territoire, ce qui impacte fortement les conditions de circulation sur le réseau viaire. Aussi, la qualité de l'offre de transports et les commodités des déplacements demeurent des préoccupations majeures pour l'ensemble des villes de la CCBS ;

Considérant que les usagers des transports publics souffrent aujourd'hui d'une saturation du RER A et de nombreuses perturbations, rendant toujours plus pénibles chacun de leurs déplacements. Il devient urgent de trouver et soutenir toutes solutions susceptibles de désenclaver le territoire, d'améliorer les conditions de transports et de faciliter les déplacements principalement vers les pôles d'emploi pour garantir ainsi un meilleur cadre de vie à la population ;

Considérant que le STIF, RFF et la SNCF portent actuellement un projet de prolongement du RER E à l'ouest visant à relier le centre de Paris et le quartier de la Défense au secteur de Seine Aval ;

Considérant que dans La Lettre d'Information Régionale sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle de la Seine, en date du 9 octobre 2009, à destination du Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, la Région Ile-de-France a indiqué : « Un arrêt du RER E pourrait être envisagé à Sartrouville pour assurer la correspondance avec la Tangentielle Nord. L'articulation de ces différents projets avec le développement urbain et la structuration du territoire de la CCBS seront à préciser par le SCOT ».

Considérant que le tracé de ce projet, actuellement soumis à enquête publique, prévoit de passer en gare de Sartrouville et de Houilles/Carrières sans s'y arrêter, alors même que la population connaît de véritables difficultés à se déplacer dans des conditions acceptables.

Considérant par ailleurs que la mise en place de ce réseau supprimera, à terme, la ligne J du Transilien qui assure une connexion directe avec la gare Saint-Lazare. Cette suppression aura pour effet de dégrader un peu plus l'offre de transport public en supprimant trois trains par heure, sans mesure compensatoire ;

Considérant qu'il apparaît donc indispensable qu'un arrêt soit envisagé sur le territoire de la CCBS afin d'offrir une offre supplémentaire de transport en commun pour répondre aux besoins importants en termes de déplacements des habitants des villes de la CCBS et pallier le phénomène de saturation qui existe sur le RER A ;

Considérant que la Ville de Houilles et la CCBS se sont largement mobilisées pour obtenir un arrêt du RER E notamment par la production d'un cahier d'acteur lors du débat public et à l'occasion de plusieurs rencontres avec le STIF, et que cette demande est, pour le moment, restée lettre morte ;

Après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré ;

#### **DÉCIDE :**

- De demander instamment aux autorités en charge du projet de prolongement du RER E à l'ouest de procéder à la création d'un arrêt du futur réseau, alternativement en gare de Houilles/Carrières et de Sartrouville, comme cela a été écrit dans le cahier d'acteur de la CCBS, sans attendre les promesses d'un projet Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) lointain et incertain, en réponse à une situation d'urgence
- De demander à la commission d'enquête publique de prendre en compte cette demande dans le cadre de son rapport.

Adopté,

Et ont, les membres présents, signé au registre. »

#### **IV.2- Vœu sur la célébration des cérémonies de PACS en mairie :**

Après interventions de Monsieur le Maire, de la lecture du vœu du groupe HVRE par Monsieur Bohême et de la lecture du vœu du groupe ID Commune par Monsieur le Maire, le Conseil municipal procède au vote des deux vœux :

A. Vote pour la proposition de vœu présenté par Florian Bohême, Nicole Abarategui et Janick Giroux pour le groupe « Houilles, la Ville à Réussir Ensemble » :

**Pour :** 6 HVRE (3) - M. Boivin (1) - M. Lopes (1) - M. Roulleaux-Dugage (1)

**Contre :** 28 ID Commune (27) - M. Comby (1)

**Abstention :** 0

La proposition du groupe HVRE est **rejetée** par **28 voix contre** et **6 voix pour**.

B. Vote pour la proposition de vœu présenté par Monsieur le Maire pour le groupe « ID Commune » :

Ne prennent pas part au vote : HVRE (3) - M. Comby (PAO) - M. Roulleaux-Dugage (IDDEO) – M. Boivin (ERG)

**Pour :** 28 ID Commune (27) - M. Comby (1)

**Contre :** 2 M. Lopes (1) - M. Roulleaux-Dugage (1)

**Abstention :** 4 HVRE (3) - M. Boivin (1)

Le vœu ID Commune est **approuvé** par **28 voix pour**, **2 voix contre** et **4 abstentions**.

Le Conseil municipal adopte le vœu suivant :

« Vu la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 relative au Pacte Civil de Solidarité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil municipal qui disposent que le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant que le Pacte Civil de Solidarité, PACS, est une convention entre particuliers qui est enregistrée au Tribunal d'Instance du lieu de résidence, chez un notaire ou dans un consulat si le lieu de résidence est situé à l'étranger ;

Considérant qu'aucune cérémonie en mairie n'est prévue par la législation alors qu'on compte aujourd'hui trois Pacs pour quatre mariages ;

Après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré ;

**DÉCIDE** de s'engager à permettre à l'ensemble des Ovillois liés par un PACS qui le désirent d'être reçus à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire ou son représentant.

Adopté,

Et ont, les membres présents, signé au registre. »

## VI. QUESTIONS ORALES :

### **1. Question orale de Monsieur Claude Boivin "Ensemble, Résolument à Gauche" sur la « Tribune libre » demande de retour à 1000 signes**

*Monsieur le Maire,*

*Je me permets de revenir sur votre décision concernant les « tribunes libres » réservées à l'opposition, qui, jusqu'aux textes remis pour l'ovillois du mois de décembre devaient être rédigées d'un maximum de 1000 signes espaces compris et qui, à partir de l'ovillois du mois de janvier ne devront plus comporter que 833 signes, espaces compris.*

*Pour mémoire, vous avez décidé cette modification, suite à la démission de Madame Do Than conseillère de la liste « Pour et avec les Ovillois »(Modem) remplacé par Monsieur Roulleaux-Dugage qui n'a pas souhaité siéger sous la même dénomination et créer sa propre appellation.*

*Cette scission, qui est propre au Modem, a entraîné de la part du nouvel élu une demande à bénéficier d'une tribune au même titre que les élus ou groupes d'élus d'opposition.*

*C'est favorablement que vous avez répondu à l'attente de Monsieur Roulleaux-Dugage mais, en contre partie, vous diminuez l'espace réservé aux autres groupes.*

*Pourtant, à la lecture attentive de l'article 25 du règlement intérieur du conseil municipal, sous le titre « Expression des élus municipaux » il est écrit :*

*En application de l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, inséré par l'article 9 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, chaque groupe ou élu de l'opposition municipale a droit à une « tribune libre » dans le journal municipal l'Ovillois »*

*Vous remarquerez que l'article cité en référence s'adresse aux conseillers des villes de plus de 3500 habitants n'appartenant pas à la majorité*

*Au surplus, ce même article 25 indique en son quatrième paragraphe : « cette tribune libre correspond à un espace de 5000 signes (lettre, ponctuation et espace) par numéro paru, à partager à égalité entre les différents groupes d'élus et élus minoritaire »*

*Là encore, il s'agit bien de groupe d'élus ou d'élus d'opposition.*

*Or pour ramener l'espace de 1000 signes à 833, vous avez divisé les 5000 signes par 6 alors que notre conseil se compose de 5 groupes d'élus ou élus minoritaires. La différence venant de la prise en compte de votre propre groupe qui, à ma connaissance ne fait pas partie de l'opposition.*

*Enfin, je vous rappelle que l'ovillois contient 12 pages et que la part réservée aux oppositions représente moins d'une demi-page soit 8,33% pour 5 tribunes dont la vôtre, ce qui revient à environ 1,66% par élus ou groupes d'élus alors que vous contrôlez à votre profit plus de 93% du journal.*

*Bien que ces arguments de fonds me paraissent difficilement contestables, ils restent superfétatoires par rapport au simple respect de la démocratie locale et des élus d'opposition.*

*C'est pourquoi je vous demande de revenir sur votre décision et de laisser à chaque groupe d'élus ou élus d'opposition les 1000 signes qui nous étaient attribués auparavant.*

*Cette question me semble essentielle*

*Remerciements*

### **Réponse de Monsieur le Maire**

*Cher Collègue,*

*Je vous rappelle que les tribunes libres ont été instituées à mon initiative dès 1996, c'est-à-dire bien antérieurement aux dispositions de la loi du 27 février 2002.*

*Je vous confirme que le Règlement Intérieur du Conseil municipal permet tout à fait au groupe ID Commune (28 élus) de bénéficier d'une tribune libre. L'actuel règlement intérieur a été voté le 15 mai 2008, à l'unanimité des membres du conseil municipal dont vous même. Il est parfaitement valable.*

*Vous semblez avoir oublié que des tribunes ont été réservées à toutes les sensibilités du conseil municipal depuis 1996 :*

- 2 pour l'opposition et une pour la majorité en 1996,*
- 2 pour l'opposition et une pour la majorité en 2001,*
- 3 pour l'opposition et une pour la majorité en 2006,*
- 4 pour l'opposition et une pour la majorité depuis 2008.*

Les arguments sur la répartition des tribunes ne sont pas sérieux. Sauf à demander à ce que chacun puisse faire comme Monsieur Roulleaux-Dugage, c'est-à-dire demander sa tribune.

En portant à 6 le nombre de tribunes dont 5 réservées à l'opposition, la taille de chaque tribune est mathématiquement réduite à 833 signes (5000 signes pour 6 tribunes).

Je vous informe que la décision de la municipalité sur la nouvelle répartition de l'Espace réservé aux tribunes libres, depuis l'arrivée de Monsieur Roulleaux-Dugage, a été confirmée par le contrôle de légalité.

En outre, je souligne une nouvelle fois que la municipalité aurait pu limiter la taille des tribunes proportionnellement aux résultats des élections municipales au lieu d'une parfaite égalité comme c'est le cas à Houilles. Souhaitez-vous appliquer cette règle ?

Dans votre calcul, vous oubliez de préciser que les questions orales de l'opposition permettent à chaque liste de bénéficier d'un nombre de signes illimité et sont intégralement retranscrites dans les comptes rendus du conseil municipal qui sont annexés au journal municipal *L'Ovillois*.

Enfin, je constate avec plaisir que vous appliquez bien ces nouvelles dispositions puisque vous avez bien adressé pour janvier et février 2012 des textes de 833 signes et je vous en remercie.

## **2. Question orale de Messieurs Bohême, Boivin, Lopes, Giroux et de Mme Abarratégui pour les groupes HVRE, ERG et LVHE sur l'espace Sarazin**

*Monsieur le Maire,*

*Bien que l'espace Sarazin soit une propriété privée, vous avez tenté de faire croire que vous portiez une large partie du projet. Vous avez d'ailleurs eu l'occasion d'en parler dans le journal « L'Ovillois » à de nombreuses reprises : janvier 2008, novembre 2009, mai 2010, septembre 2010... Ce projet étant aussi inscrit dans votre programme municipal.*

*En janvier 2008, vous annonciez une livraison de ce centre commercial pour l'automne 2009 avec 8 enseignes dans les domaines de l'équipement de la personne, de la maison et de la petite enfance.*

*En novembre 2009, nous avons appris que l'équipement serait livré à l'hiver 2010, en nous précisant la présence de 8 enseignes.*

*Dans votre tribune politique du groupe ID Commune intitulée « Actions en faveur du commerce local » au mois de mai 2010, vous nous confirmiez : « le suivi actif de l'implantation prochaine du centre commercial « Espace Sarazin ».*

*Au travers de cette rétrospective, les Ovillois apprécieront la justesse de vos affirmations.*

*Le 22 novembre 2011 et d'après des informations provenant de la presse locale, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a donné son accord pour l'installation d'un magasin Leclerc d'une surface de 1995 m2 dont 400 m2 serait consacré à la vente de produits « Bio ».*

*Dans cette commission, différents représentants de la Boucle de la Seine étaient présents ou représentés : Président de la Communauté de Communes, Maire de Houilles, Maire de Sartrouville, Maire de Carrières-sur-Seine. D'autres représentants complétaient cette commission : Conseil général des Yvelines, Maire de Bezons, une association de consommateurs et une sur le développement durable.*

*Pourquoi le vote des élus présents qui siègent aussi au sein de la Communauté de Communes, qui a la compétence du développement économique, n'a-t-il pas été unanime ?*

*Un adjoint au Maire de Carrières-sur-Seine ayant même déclaré : « J'ai voté contre car nous n'avons jamais été informés du contenu de ce dossier qui impacte tout le secteur. Je ne suis pas certain que les commerçants du centre-ville et du marché de Houilles seront ravis d'apprendre cela ».*

*Comme vous l'avez déjà dit « le dialogue permanent reste le meilleur gage d'une action efficace au quotidien », avez-vous donc mené une concertation avec les commerçants, notamment l'ACAH et les autres grandes surfaces à propos de cette nouvelle implantation ? Le directeur du supermarché Simply Market (sponsor régulier de la vie locale et associative) qui emploie 110 personnes a regretté de ne « pas avoir été prévenu ». Il aurait même demandé un rendez-vous à la municipalité sans succès.*

*Vous avez aussi annoncé que cette grande surface permettrait l'emploi de 50 personnes. Doit-on donc comprendre, si l'on reprend vos différentes déclarations qu'environ 90 emplois ont été créés sur l'Espace Sarazin ?*

*Nous souhaiterions aussi revenir par cette question écrite sur le rendu de l'étude concernant le FISAC et notamment l'attente des Ovillois en matière de commerce local.*

*Nos concitoyens indiquaient dans celle-ci vouloir en priorité :*

*- des commerces concernant l'équipement de la personne (40 % de réponses)*

*- des commerces autour de la culture, des loisirs (20% de réponses)*

*- Pour l'alimentaire « 20% souhaiteraient la présence d'une poissonnerie et 9% davantage d'offre en boucherie charcuterie. » La demande en terme de produits dits « bio » se montant à 2%. Cette étude ne précisant d'ailleurs pas si ces produits frais et/ou « bio » doivent être commercialisés par la grande distribution.*

*Pensez-vous que les commerces présents dans l'espace Sarazin répondent à la demande des Ovillois exprimée dans le FISAC ? Cette zone étant la dernière à accueillir quelques commerces à Houilles.*

## Réponse de Monsieur le Maire

Chers collègues,

Sur cette réalisation, vous ne pouvez pas à la fois nous accuser d'avoir tenté de nous octroyer une paternité et à la fois nous en donner la responsabilité. Il faut choisir.

Ce dossier est traité en toute transparence et nous avons d'ailleurs souvent évoqué le devenir de l'Espace commercial SARAZIN lors des séances du conseil municipal. Je me souviens même que quelqu'un qui appartenait à votre groupe avait dit que c'était impossible à faire et qu'il avait, de part sa profession, essayé de faire avancer le projet.

Le développement économique implique un partenariat fort entre la collectivité et les acteurs économiques comme la société « Les Arches Métropole » qui est un aménageur commercial. J'assume parfaitement mon implication dans ce dossier avec l'aide de M. Bernard Duclos, Adjoint délégué au Commerce, à l'artisanat et au développement économique. Je rappelle que l'Espace SARAZIN a permis de requalifier une friche industrielle à l'abandon et de valoriser un secteur mixte de Houilles. Que l'on a été très présent dès le début de ce projet et que l'on a mené les discussions avec les consorts Sarazin.

Vous semblez découvrir que toute zone d'activité commerciale voit ses enseignes évoluer au fil du temps. Je rappelle qu'actuellement, les enseignes présentes sur le site sont : LA HALLE, LA HALLE O CHAUSSURES, CASA, MAELLE et le restaurant BOUDDHA WOK. Elles seront rejointes en 2012 par un magasin LECLERC de 1 995 m<sup>2</sup> de surface de vente comportant un Espace Bio de 400 m<sup>2</sup>. La surface de vente de cet espace commercial en 2012 sera inférieure à celle autorisée en 2007.

Concernant la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) des Yvelines qui a approuvé, le 22 novembre 2011, le projet d'implantation d'un magasin Leclerc (en remplacement de Sport 2000 initialement prévu puis O PICOLLINO), je souhaite vous apporter les précisions suivantes. Chaque membre a reçu un dossier complet de la Préfecture pour se prononcer y compris Carrières. Tous les élus membres de la CDAC ont voté pour le projet Leclerc sauf l'Adjoint au Maire de Carrières-sur-Seine. Ce dernier représentait sa commune. En revanche, je tiens à souligner que les représentants de la CCBS, de Sartrouville, du Conseil général des Yvelines, de Bezons et des associations de consommateurs ont approuvé ce projet sans réserve. Le représentant de Sartrouville et celui des consommateurs ont indiqué que l'arrivée de l'enseigne LECLERC à Houilles, avec sa politique, permettra de renforcer une saine concurrence et dynamisera les commerces de notre ville.

Pour ma part, je considère que l'espace « Produits Bio » de 400 m<sup>2</sup> de LECLERC viendra compléter l'offre existante du centre-ville.

Vous m'interrogez sur la concertation avec les commerçants et les grandes surfaces. La presse en a parlé en juin-juillet 2011. Je confirme que j'ai reçu le directeur du magasin SIMPLY MARKET le 19 juillet 2011 avec Bernard Duclos pour parler du commerce local et de cette opération. D'ailleurs, il venait lui-même pour me parler de cette extension et de ce qu'il avait entendu en ce qui concerne le magasin LECLERC. L'attitude des responsables de commerces qui existent à Houilles n'est pas la même pour tout le monde puisque le directeur du magasin INTERMARCHÉ, par voie de presse, pour sa part, s'est dit très content et pas inquiet de l'arrivée de LECLERC.

Le chiffre de 44 emplois équivalent temps plein pour l'ensemble du site à l'ouverture, nous avait été communiqué par la société « Les Arches Métropole ». L'installation d'un magasin LECLERC permettra selon l'aménageur de créer 50 emplois en équivalent temps plein. A terme, ce sont bien 90 emplois en équivalent temps plein qui seront en activité à l'Espace SARAZIN. Fallait-il laisser une fois de plus cette zone péricliter ?

Enfin, je précise une nouvelle fois que l'étude FISAC a indiqué que cet espace commercial ne déséquilibre pas le commerce local, même s'il y a une concurrence saine entre les surfaces de même importance, puisque nous sommes dans la moyenne des villes de même strate en ce qui concerne le nombre de m<sup>2</sup> de commerces alimentaires de ce type.

Le magasin LECLERC sera une vraie « locomotive » pour dynamiser ce site commercial et développer l'emploi local. Il permettra in fine une attractivité plus grande de notre territoire, ce qui me semble essentiel pour fidéliser une clientèle locale avant que les 4 500 m<sup>2</sup> commerciaux, annoncés par les élus de Bezons, à la tête de pont de Bezons, ne viennent en concurrence frontale. Merci de m'avoir permis de rétablir la vérité des faits.

### 3. Question orale de Monsieur Janick GIROUX sur la soirée des vœux aux personnalités

Monsieur le Maire,

Vous venez d'organiser, le vendredi 6 janvier votre cérémonie des « Vœux aux personnalités ».

Quel est le coût de celle-ci :

- frais de restauration,
- frais du personnel mis à disposition, et leur nombre,
- frais d'utilisation du gymnase,
- frais annexe, (organisation, courrier, etc).

Quel est le nombre de personnes invitées et les critères de sélection.

Je vous remercie de votre réponse.

#### Réponse de Monsieur le Maire

Cher collègue,

Je rappelle que j'avais déjà répondu à cette même question, de votre part, lors du Conseil municipal du 3 février 2011.

Votre question me permet de remercier une nouvelle fois les acteurs de cette ville, dont les élus municipaux de tous les groupes, qui ont participé à la soirée du 6 janvier 2012.

Je souligne que la soirée des vœux est un moment privilégié de reconnaissance légitime de la collectivité pour tous ceux qui participent au dynamisme et au rayonnement de notre commune.

Le coût de la restauration transmis par le service de la cuisine centrale est de 10 040 € TTC cette année, contre 13 340 € TTC l'année dernière (chiffre que j'avais annoncé l'an passé), soit une baisse de 32 %, et ce pour 850 à 950 invités.

Il y avait une trentaine d'agents qui travaillaient sur le site. Pour les frais annexes, il faut les comparer à ce qui est fait pour la vie associative. Le gymnase a été mobilisé par nous, tout comme il est prêté gratuitement à toutes les associations.

Comme je l'avais indiqué l'an dernier et, comme mes prédécesseurs, c'est le même système d'invitations. Il y a eu 2 500 cartes de vœux envoyées aux institutions nationales, collectivités, élus locaux, parlementaires, responsables associatifs et sportifs et entreprises partenaires de la Ville. Ce sont ces derniers qui sont attributaires du plus grand nombre comme vous vous en doutez.

Je tiens à remercier les équipes de la cuisine centrale, des services techniques, du service de la vie associative, de la Police municipale et du Cabinet du Maire pour leur implication dans la réussite de cette soirée de vœux. Soirée qui participe à la cohésion sociale, à la valorisation et à la rencontre de tous ceux qui le reste de l'année animent majoritairement et bénévolement cette ville.

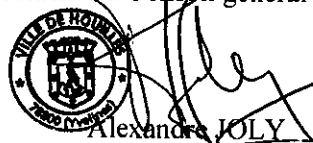
Permettez-moi à cette occasion de réitérer mes chaleureux remerciements à tous ceux qui donnent une âme à notre commune tout au long de l'année.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30

Prochaines séances du Conseil municipal :  
mercredi 14 mars 2012 à 20h30  
Salle Victor Schœlcher

Prochaine séance du Conseil communautaire :  
mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 20h30  
Mairie de Houilles - Salle Victor Schœlcher

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil général des Yvelines

  
Alexandre JOLY